Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises



Assemblée générale des experts

10 juillet 2014









Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les objectifs définis dans le Schéma régional économie emploi durable

- Amplifier les démarches RSE des entreprises des Pays de la Loire
- Fédérer une équipe Pays de la Loire RSE







Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les objectifs opérationnels de la démarche :

- **Élaborer un référentiel RSE** adapté aux Pays de la Loire et partagé par les acteurs du territoire, mis à disposition des entreprises et des organisations régionales afin que la RSE, facteur de performance économique, se diffuse en Pays de la Loire
- **Organiser une manifestation fédératrice** sur la RSE suscitant une large adhésion et permettant à chacun de val







Le référentiel régional partagé pour la RSE

La démarche animée par Audencia : méthodologie

- **Analyse du contenu des différents référentiels RSE actuellement utilisés** par les acteurs du développement économique ligérien
- **Implication des acteurs du développement économique ligérien** à travers un comité d'acteurs qui a réuni au total **202** personnes au cours de 4 réunions entre juin 2012 et février 2013
- Validation de la démarche et des résultats par un **comité de pilotage** et un **comité des parties prenantes**







Le référentiel régional partagé pour la RSE

Caractéristiques :

- Consensus sur la terminologie : **Responsabilité Sociétale des Entreprises**

- **Référentiel structuré en 5 parties équilibrées** : actions dans le domaine social, environnemental, économique, territorial et de la gouvernance

- **Référentiel prévoyant une progression** : pour chaque partie,
  3 actions prioritaires (socle de l'engagement de l'entreprise) et
  2 actions avancées (pour compléter et enrichir la démarche engagée)







Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Domaine	**Principes d'actions prioritaires**	***Principes d'actions avancées***
Responsabilité dans le domaine social	1. Favoriser le bien être et la qualité de vie au travail 2. Développer les compétences de tous les salariés 3. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	*Éviter le recours abusif à des contrats entraînant la précarité* *S'assurer du respect des droits fondamentaux (tout au long de la chaîne de sous-traitance)*







Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Domaine	Principes d'actions prioritaires	*Principes d'actions avancées*
Responsabilité dans le domaine environnemental	1. Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières 2. Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau 3. Favoriser la réduction et la valorisation des déchets	*Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception des produits et services* *Améliorer la performance environnementale des bâtiments*







Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Domaine	**Principes d'actions prioritaires**	***Principes d'actions avancées***
Responsabilité dans le domaine économique	1. Garantir la pérennité de l'entreprise et sa performance économique 2. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs 3. Établir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts	*Agir avec loyauté sur les marchés* *Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes*







Démarche régionale partagée
pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Domaine	Principes d'actions prioritaires	*Principes d'actions avancées*
Responsabilité dans le domaine territorial	1. Contribuer au développement économique et social des territoires des Pays de la Loire 2. Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux 3. Agir sur les freins à l'emploi et favoriser l'insertion	*Accueillir des jeunes pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise* *Contribuer à des initiatives d'intérêt général dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport*







Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Domaine	**Principes d'actions prioritaires**	***Principes d'actions avancées***
Responsabilité dans le domaine de la gouvernance	1. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE 2. Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE 3. Développer un dialogue social avec les salariés et leurs représentants sur la mise en œuvre de ce référentiel	*Témoigner de sa démarche RSE pour sensibiliser les parties prenantes et encourager d'autres entreprises du territoire à s'engager* *Favoriser les achats responsables et intégrer le respect de ce référentiel dans la sélection des fournisseurs*







Le référentiel régional partagé pour la RSE

- Le référentiel est librement **mis à la disposition** de toutes les parties prenantes à partir du 2 octobre

- Le référentiel n’est **pas un label** et n’a pas vocation à le devenir







(Le référentiel régional partagé pour la RSE

Des outils pratiques pour s'engager :

- Un mode d'emploi destiné à toutes les entreprises
- Un logiciel d'auto-évaluation en ligne sur www.paysdelaloire-rse.fr
- Un mode d'emploi destiné à toutes les organisations







Des dispositifs d'accompagnement

- Le Fonds régional d'aide au conseil RSE (FRAC) :
  une subvention pour soutenir toutes les entreprises dans leur réflexion et la mise en œuvre de démarches de RSE

	Assiette retenue	Taux d'aide	Plafond d'aide
Etude courte (jusqu'à 5 jours)	Coût HT des dépenses éligibles	80%	3 800 €
Etude longue (plus de 5 jours)	Coût HT des dépenses éligibles	50%	30 000 €

Contact : Région des Pays de la Loire







Des dispositifs d'accompagnement

- Le Fonds Pays de la Loire RSE

Pour qui?

- Les entreprises dont le siège social est situé en Pays de la Loire
- Les entreprises souhaitant engager une démarche RSE
- Ayant un projet de développement
-Tous les secteurs d'activité

Pour quoi?

- Financer vos investissements ou besoins de trésorerie liés au projet RSE et de développement de votre activité (hors immobilier et foncier)

Le prêt Pays de la Loire RSE

- Jusqu'à 60 000 € - Taux d'intérêt de 2%
- Durée : 5 ans - Différé : 2 ans
- Couplage à un financement bancaire de moyen/ long terme







(**Démarche régionale partagée pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises**

Merci de votre attention





